



DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD DU 5 NOVEMBRE 2010

Depuis plusieurs années, dans cette même instance paritaire, le SE-UNSA demande une modification des règles d'avancement des PE.

En effet, une fois encore, force est de constater qu'à partir du 8^{ème} échelon, les collègues issus du concours de recrutement des PE sont systématiquement privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE.

Le SE-UNSA soumet une fois de plus le vœu suivant au vote des membres de la CAPUD

« La CAPUD réunie le 5 novembre 2010 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au moins à partir du 8^{ème} échelon, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous. Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les professeurs des écoles issus du concours externe de recrutement des professeurs des écoles. ».

Par ailleurs, suite au travail effectué sur les documents préparatoires, nous avons constaté que 8 collègues, T2 durant l'année 2009/2010, n'ont pas de note d'inspection et se sont vus attribuer la note « théorique » de 11. Or ces collègues devaient, selon les textes en vigueur, être inspectés avant le 31 janvier 2010. Cette absence d'inspection peut pénaliser certains professeurs d'école.

Le SE-UNSA vous demande de faire respecter les textes et de veiller à ce que tous les T2 soient inspectés avant le 31 janvier.

Dans un autre domaine, vous nous avez communiqué le bilan du mouvement départemental 2010. Celui-ci appelle de notre part plusieurs remarques.

Sur un plan général, votre bilan purement comptable, ne fait pas apparaître le mécontentement des enseignants ni les nombreux appels téléphoniques dont vos services ont été destinataires.

L'examen des documents dans le détail fait apparaître, qu'en intégrant les 34 collègues affectés sur un poste ASH dès la phase principale, vous faussez les pourcentages de mutations prononcées, de collègues sans postes et de postes restés vacants.

Ainsi, le nombre de mutations prononcées pour 2010 est de 44.79% au lieu de 48.07% et les sans postes de 33.04% au lieu de 29.77%.

Le pourcentage de postes vacants est quant à lui de 25.67% au lieu de 16.49%.

Ces chiffres sont dans le même ordre que ceux des années 2009 et 2008 montrant ainsi qu'aucune amélioration n'est perceptible avec les modalités de mouvement 2010.

Le taux de satisfaction par rapport au rang de vœu n'est lui non plus absolument pas significatif par rapport à 2009 et 2008.

Pour ce qui est des enseignants nommés par le biais d'un vœu large, le SE-UNSA dans sa déclaration préalable du 31 mai 2010 avait démontré que ces postes attribués par le biais d'un vœu large auraient été attribués à des collègues les ayant sollicités en vœu précis.

Concernant les chiffres de la phase d'ajustements (ancienne 2^{ème} phase), ils montrent que les nouvelles dispositions sont moins favorables puisque le nombre de mutation prononcées est inférieur et celui des collègues restés sans poste est supérieur aux années 2009 et 2008.

Vous ne pouvez nier, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qu'un élément de votre bilan démontre bien le niveau d'insatisfaction des participants, c'est le nombre des demandes de révision d'affectation qui a plus que doublé passant de 4.68% à 11.61%.

Ce dernier élément sera conforté par le nombre de signatures de la pétition que nous vous remettrons lors de l'audience intersyndicale du 24 novembre prochain.

Une nouvelle fois, le SE-UNSA vous demande Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de renoncer à appliquer les dispositions de la note de service n°2009-155 du 28 octobre 2009 et de revenir, comme l'ont fait un certain nombre d'Inspecteurs d'Académie dès cette année, aux modalités des années précédentes avec un mouvement intradépartemental en 2 phases avec 2 saisies de vœux, sans vœux sur zone géographique.

Le SE-UNSA tient à dénoncer dans cette instance, les modalités d'organisation de la réflexion nationale sur les rythmes scolaires.

Le SE-UNSA ne peut admettre qu'une question aussi importante puisse être traitée de façon aussi légère sous la forme d'une question parmi d'autres à l'ordre du jour du premier conseil d'école suivant les élections des représentants de parents d'élèves.

Comment traiter d'une question aussi vaste, au regard des documents qui ont été adressés dans les écoles, sans y consacrer le temps nécessaire ?

C'est la raison pour laquelle le SE-UNSA a appelé les directrices et directeurs d'école à refuser de bâcler la consultation sur les rythmes scolaires et donc à examiner cette question ultérieurement.

Par ailleurs, le SE-UNSA vous demande de ne pas surcharger les directrices et directeurs en leur faisant remplir des enquêtes par voie électronique alors qu'ils les ont déjà remplies sur papier quelques semaines auparavant.

De plus, ces applications informatiques ne sont pas faciles à utiliser à en croire certains collègues.

Le double travail, une fois sur papier, une fois sur Info Centre 1^{er} degré n'est pas de nature à alléger la charge des directeurs qui dans le même temps se voient privés de leur aide administrative par non renouvellement des contrats.

Le SE-UNSA vous rappelle qu'il a donné la consigne aux directrices et directeurs de prioriser leurs activités et à le faire savoir en joignant à leurs courriers papier ou électronique le message : *« je fais ce que je peux. Rendez-nous notre aide administrative »*.